



## Sécurité dans les cours de récré : comment est-elle assurée ?

Si la récréation est un moment de détente pour les enfants, elle peut aussi devenir un véritable cauchemar pour certains, parfois pris pour cible par des plus grands/plus forts, et les surveillants ne remarquent rien. Qui endosse la responsabilité lors d'une agression d'enfant pendant la récréation et comment doivent réagir les parents ? Notre point avec Valérie Piau, avocate et auteure de "Droits de l'élève, à l'école, au collège, au lycée".



Les violences à l'école semblent, de plus en plus souvent, faire la une. Dernière en date ? **L'étranglement d'une fillette de 6 ans pendant la récréation** par des élèves plus âgés dans une école primaire du Val d'Oise. **Comment les violences graves entre enfants peuvent-elles avoir lieu au sein de l'école sans que personne ne s'en rende compte ?** Où se trouvent les surveillants pendant les pauses récréatives et comment réagir quand son petit se fait maltraiter par ses camarades ? Valérie Piau, avocate et auteure de *Droits de l'élève, à l'école, au collège, au lycée* (Ed. François Bourin) nous apporte son éclairage.

### **Sécurité dans les cours de récréation : une obligation de surveillance constante**

"Le chef de l'établissement a l'obligation d'assurer la sécurité et la surveillance des enfants au sein de son établissement" affirme Maître Piau, spécialiste de droits de l'élève. En effet, à l'école, la responsabilité du chef d'établissement concerne les temps de pause entre deux cours, les temps de récréation, les sorties scolaires, les cours de gymnastique et les cours en salle de classe. Dans ce cas de figure, **les instituteurs sont désignés à tour de rôle lors du conseil des maîtres et ont l'obligation d'assurer la sécurité des élèves**. Ce n'est pas le nombre d'instituteurs présents pendant la surveillance qui compte, mais la qualité active de cette dernière.

Enfin, dans certains cas (transport scolaire, étude, centres de loisirs), la responsabilité se porte sur le Conseil Général ou sur l'organisateur secondaire désigné. D'autre part, **la municipalité est responsable de la sécurité sur la voie publique et de l'aménagement des aires de stationnement des cars**. A cet égard, si le directeur constate des anomalies, il doit se rapprocher des services municipaux pour permettre une sécurité optimale. Notre avocate précise tout de même : "Si l'enfant est agressé de manière répétée au sein de l'école, le chef

*d'établissement ne pourra pas se dédouaner totalement des faits, car le harcèlement tirera son origine de l'école et donc, de sa surveillance".*

### **Sécurité dans les cours de récréation : comment les parents d'élèves agressés peuvent réagir ?**

Une fois que les parents prennent connaissance de l'agression de leur enfant, ils peuvent **prendre rendez-vous avec le directeur de l'établissement scolaire pour faire le point sur les événements**. Et à notre experte de préciser: "*Je leur conseille d'adresser un courrier récapitulatif de l'entretien à l'issue du rendez-vous pour garder une trace écrite de ce qui s'est dit*". Que dire lors de ce rendez-vous ? Pour notre spécialiste, il s'agit avant tout de prévenir le directeur d'**un défaut de surveillance au sein de son établissement scolaire** mais aussi de l'inciter à mettre en place des mesures préventives. Par exemple, interdire les objets risqués, organiser des actions pédagogiques autour des jeux dangereux... En bref, une sensibilisation pour que le phénomène de violence cesse.

### **Sécurité dans les cours de récréation : quand porter plainte ?**

En cas de blessures graves de l'enfant et d'actes très violents envers lui, **les parents peuvent porter l'affaire devant les tribunaux**. "*Si l'enfant porte des graves séquelles physiques d'une agression ayant eu lieu à l'école, les parents peuvent faire un recours au pénal sous le principe de responsabilité (art. L911-4)*", rappelle Valérie Piau. **La responsabilité de l'Etat se substitue alors à celle des professeurs chargés de la surveillance.**

Par MagicMaman  
16/10/2012 | 11:08  
[www.magicmaman.com](http://www.magicmaman.com)